CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ESTRIE

Assemblée générale extraordinaire

À LA MRC LA HAUTE-YAMASKA
142, DE LA RUE DUFFERIN À GRANBY

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)
DU JEUDI 13 JUIN 2024, À 13 H 00

Mots de bienvenue

Mot de bienvenue de Sylvie Luce Bergeron

La présidente du Conseil de la culture de l'Estrie, Mme Sylvie Luce Bergeron**,** offre la bienvenue à toutes et tous, remercie chaleureusement la MRC La Haute-Yamaska et la Ville de Granby de nous accueillir et passe en revue l'horaire de la journée qui s'ouvre sur une AGE, se poursuit avec l'AGA et se termine avec le dévoilement du Prix Excellence culture Estrie 2024. Madame Bergeron cède la parole à la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la MRC La Haute-Yamaska, Mme Valérie Leblanc.

Mot de bienvenue de Mme Valérie Leblanc

Madame Leblanc offre un chaleureux mot de bienvenue à toutes et tous et invite les artistes et les organismes culturels à utiliser les salles du nouvel édifice de la MRC. Elle présente plusieurs lieux culturels, événements et circuits culturels de la MRC La Haute-Yamaska et exprime sa fierté face au dynamisme culturel sur le territoire.

Une activité brise-glace intitulée Petit Bac est animée par Marianne Mondon.

1.0	Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
	La présidente du Conseil de la culture de l'Estrie, Mme Sylvie Luce Bergeron, constate le quorum et déclare l'assemblée générale extraordinaire ouverte à 13 h 25.

2.0 Nomination de la présidence et du secrétariat de l'assemblée

<u>Résolution</u> :

Sur une proposition de Pierre Paquet, appuyée par Fannie Gaudet, il est convenu de nommer Sylvie Luce Bergeron à titre de présidente et Annick Corriveau à titre de secrétaire de l'assemblée générale extraordinaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité. **CCEAGE20240613-no 01**

Sylvie Luce Bergeron et Annick Corriveau acceptent la charge.

3.0 Modification aux Règlements généraux, au point 10.2 Quorum

Le directeur du Conseil de la culture de l'Estrie, M. Pierre Mino, explique le contexte menant à la proposition suivante. La modification a été adoptée au conseil d'administration qui recommande d'actualiser, au point 10.2 des Règlements généraux, selon l'usage, la définition du quorum pour toutes assemblées générales :

VERSION 2008	MODIFICATION 2024
10.2 - Quorum ~~La présence de dix pour cent (10 %) des membres constitue un quorum suffisant, à la condition qu'au moins les trois quarts (3/4) du nombre requis soient des membres actifs présents.~~ La présence du quorum n'est nécessaire que pour l'ouverture de l'assemblée. Les actes de la majorité des membres formant quorum et ayant droit de vote sont considérés comme valides, sauf dans le cas où le vote ou le consentement d'un nombre supérieur est requis ou exigé par la loi, par les lettres supplémentaires ou par les règlements de la corporation.	10.2 - Quorum **Les membres actifs présents constituent le quorum pour toute assemblée des membres.** La présence du quorum n'est nécessaire que pour l'ouverture de l'assemblée. Les actes de la majorité des membres formant quorum et ayant droit de vote sont considérés comme valides, sauf dans le cas où le vote ou le consentement d'un nombre supérieur est requis ou exigé par la loi, par les lettres supplémentaires ou par les règlements de la corporation.

17, RUE BELVÉDÈRE N. SHERBROOKE (QC) J1H 4A7 | INFO@CULTUREESTRIE.ORG TÉL. 819 563-2744 TÉLÉC. 819 563-2838

Résolution :

Sur une proposition de Nicolas Bélanger, appuyée par Bernard Gilbert, il est convenu d'adopter, telle que présentée et dûment acheminée aux membres dans les délais prescrits, la modification aux Règlements généraux, au point 10.2 Quorum.

La proposition est adoptée à l'unanimité. **CCEAGE20240613-no 02**

4.0 Modification aux lettres patentes, au point 4 - Immeuble

Le directeur du Conseil de la culture de l'Estrie, Pierre Mino, explique le contexte menant à la proposition suivante. La modification a été adoptée au conseil d'administration qui recommande de tenir compte de la valeur actuelle de notre actif immobilier et des projets en cours de développement comme celui de la Coop La Flèche au centre-ville et celui d'Humano District dans lesquels le Conseil de la culture de l'Estrie pourrait devenir partenaire.

VERSION 1987	MODIFICATION PROPOSÉE 2024
« Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir ou posséder le Conseil de la culture de l'Estrie est augmenté de 200 000$ à 1 000 000$. »	**« Le montant auquel sont limités les biens mobiliers que peut acquérir ou posséder le Conseil de la culture de l'Estrie est augmenté de 1 000 000 $ à 100 000 000 $. »**

L'amendement suivant est proposé :

« Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir ou posséder le Conseil de la culture de l'Estrie est augmenté de 1 000 000 $ à 100 000 000 $. »

Résolution :

Il est dûment proposé par Raphaël Bédard-Chartrand, secondé par Benoit Bourassa d'adopter la modification au point 4 – Immeuble des lettres patentes du Conseil de la culture de l'Estrie telle qu'amendée.

La proposition est adoptée telle qu'amendée à l'unanimité. **CCEAGE20240613-no 03**

5.0 Levée de l'assemblée

17, RUE BELVÉDÈRE N. SHERBROOKE (QC) J1H 4A7 | INFO@CULTUREESTRIE.ORG TÉL. 819 563-2744 TÉLÉC. 819 563-2838

	<u>Résolution</u> : **Sur une proposition de Raphaël Bédard-Chartrand, appuyée par Benoit Bourassa, il est convenu de procéder à la levée de l'assemblée à 13 h 50.** **Adopté à l'unanimité.** **CCEAGE20240613-no 04**

_____

Annick Corriveau
secrétaire de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2024

_____

Marie Robert, secrétaire du conseil d'administration 2023-2024

17, RUE BELVÉDÈRE N. SHERBROOKE (QC) J1H 4A7 | INFO@CULTUREESTRIE.ORG TÉL. 819 563-2744 TÉLÉC. 819 563-2838

MEMBRES EN RÈGLE présent(e)s à l'AGE

1. Baillargeon, Sylvie
2. Bédard-Chartrand, Raphaël, Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke (MNS2)
3. Bélanger, Nicolas, Orchestre symphonique de Sherbrooke (OSS)
4. Bélanger, Jonathan
5. Bergeron, Sylvie Luce
6. Bourassa, Benoit, Le P'tit Bonheur de Saint-Camille
7. Carrières, Nadine, Ville de Magog
8. Charland-Lallier, Maude, Musée des beaux-arts de Sherbrooke (MBAS)
9. Danyèle, Alain, 3e impérial, centre d'essai en art actuel
10. Dion, Gaëtane
11. Gaudette, Fannie
12. Gilbert, Bernard, Pôles magnétiques - art et culture
13. Hébert, Louis-Philippe
14. Lafontaine, Suzanne
15. Langlois, Éric Gérard, Corporation de la maison Merry
16. Le Tiec, Morgane, Compagnie de danse Sursaut
17. Lépine, Ann-Janick, Division de la culture de la Ville de Sherbrooke
18. Messier, Brigitte, Réseau Centre
19. Mineau, Julie
20. Paquet, Pierre
21. Pellerin, Andrée-Anne
22. Pelletier, Maryse
23. Racine-Knapp, Telya
24. Rivard, Ida
25. Robert, Marie
26. Rodrigue, Pierre-David, Théâtre de Lac-Brome
27. Roy, Marianne, Productions Traces et Souvenances
28. Royal, Margaret
29. Sauvageau, Claude
30. St-Arnaud, Liliane, Compagnie de danse Axile
31. St-Pierre, Julien
32. Turcotte, Mélodie, La Fabrique culturelle | Télé-Québec
33. Truong, Anh Minh
34. Ulrich, Laurent
35. Viens, Véronique Barbara, Théâtre des Petites Lanternes

17, RUE BELVÉDÈRE N. SHERBROOKE (QC) J1H 4A7 | INFO@CULTUREESTRIE.ORG TÉL. 819 563-2744 TÉLÉC. 819 563-2838

MEMBRES ASSOCIÉS et OBSERVATEURS(-TRICES) présents(es) à l'AGA

1. Arès, Josianne, Le P'tit Bonheur de Saint-Camille
2. Brouillette, Irène
3. Champs, Gaëlle, Art'M Magog
4. De Souza, Marie-Claude, 3e impérial, centre d'essai en art actuel
5. Gagné, Louise
6. Garand, Gilles, Festival violon traditionnel Sutton, 1er vice-président de Culture Montérégie
7. Grante, Ghislaine, Productions des Paysages éclatés
8. Lamontagne, Isabelle, Comité organisateur du Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec
9. Leblanc, Valérie, MRC La Haute-Yamaska
10. Léger, Jean-François
11. Ruel, Jessica
12. Sarrazin, Paul, MRC La Haute-Yamaska
13. Xifra, Magali, MRC La Haute-Yamaska

PERSONNEL du Conseil de la culture de l'Estrie

Pierre Mino	*Directeur général*
Hélène Blais	*Agente de développement et conseillère en communication*
Guillaume Bouchard	*Agent de développement numérique*
Annick Corriveau	*Adjointe administrative*
Christelle Coulpier	*Technicienne comptable pour le Pôle culturel régional*
Isabelle Gaulin	*Chargée de projet en développement philanthropique pour le Pôle culturel régional*
Jean-François Hamel	*Agent de développement et coordonnateur du service de formation*
Guillaume Houle	*Agent de développement : concertation et service-conseil*
Sabrina Lapointe	*Responsable des communications Web pour le Pôle culturel régional*
Marianne Mondon	*Directrice mise en marché et développement du Pôle culturel*
Catherine Villeneuve	*Chargée de projet en ressources humaines pour le Pôle culturel régional*

17, RUE BELVÉDÈRE N. SHERBROOKE (QC) J1H 4A7 | INFO@CULTUREESTRIE.ORG TÉL. 819 563-2744 TÉLÉC. 819 563-2838